

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

**AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA
DEMANDE D'EXTENSION D'UN ACCORD INTERPROFESSIONNEL CONCERNANT LES
CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'ORGANISATION
INTERPROFESSIONNELLE INTERLOIRE**

Interloire a demandé une extension de l'accord portant sur les cotisations financières pour les campagnes 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

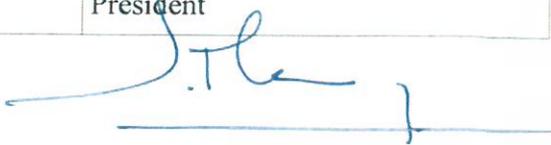
Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

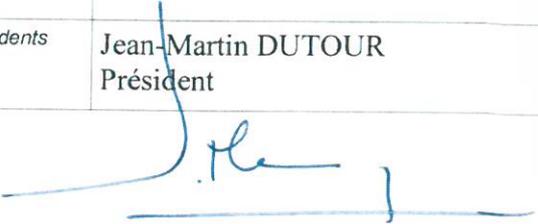
Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

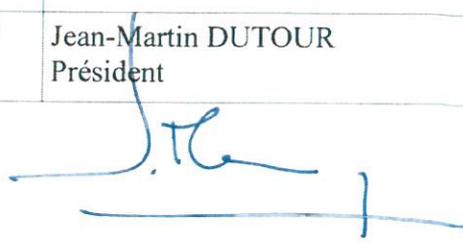
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr
en indiquant en objet du message «*Interloire 2017/2020*»

- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

<p><u>i) études visant à améliorer la qualité des produits:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Transfert d'Information Technique ✓ Modélisation de la maturation des baies ✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire) ✓ Soutien aux organismes de développement (Chambres d'Agriculture, Vinopôle....) 	822 721€
<p><u>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Modélisation des risques parasitaires ✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire) : Multiway : utilisation de micro-organismes en biocontrôle ; Diaplasce : Diagnostic précoce et plante de service pour les cultures spécialisées ; Paillage paille de Blé, Vitactif, Matières organiques 	112 761€
<p><u>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ NC 	
<p><u>n) gestion des sous-produits.</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p>II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés</p> <p>Depuis le 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation interprofessionnelle est fixé à un taux unique de 2,50€/hl pour toutes les Appellations. Les IGP intègrent InterLoire au 1^{er} août 2017 et sont soumis à un taux de cotisation interprofessionnelle de 1,50€/hl.</p> <p>Le fait générateur de la cotisation est la première sortie des vins de la propriété enregistrée à partir de la DRM. Dans le cas d'une vente de raisins, moûts et vins hors CRD à un négociant situé dans l'aire de production du ressort d'InterLoire, la cotisation est payée en totalité par le négociant. Dans tous les autres cas, la cotisation interprofessionnelle est payée en totalité par le producteur.</p>	
<p>signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle</p>	<p>Jean-Martin DUTOUR Président</p> 

<p><u>i) études visant à améliorer la qualité des produits:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Transfert d'Information Technique ✓ Modélisation de la maturation des baies ✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire) ✓ Soutien aux organismes de développement (Chambres d'Agriculture, Vinopôle....) 	822 721€
<p><u>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Modélisation des risques parasitaires ✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire) : Multiway : utilisation de micro-organismes en biocontrôle ; Diaplasce : Diagnostic précoce et plante de service pour les cultures spécialisées ; Paillage paille de Blé, Vitactif, Matières organiques 	112 761€
<p><u>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ NC 	
<p><u>n) gestion des sous-produits.</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p>II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés</p> <p>Depuis le 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation interprofessionnelle est fixé à un taux unique de 2,50€/hl pour toutes les Appellations. Les IGP intègrent InterLoire au 1^{er} août 2017 et sont soumis à un taux de cotisation interprofessionnelle de 1,50€/hl.</p> <p>Le fait générateur de la cotisation est la première sortie des vins de la propriété enregistrée à partir de la DRM. Dans le cas d'une vente de raisins, moûts et vins hors CRD à un négociant situé dans l'aire de production du ressort d'InterLoire, la cotisation est payée en totalité par le négociant. Dans tous les autres cas, la cotisation interprofessionnelle est payée en totalité par le producteur.</p>	
<p>signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle</p>	<p>Jean-Martin DUTOUR Président</p> 

Organisation interprofessionnelle : InterLoire	
Période 2019	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u>	750 962 €
Objet et description de la ou les action(s) :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Enregistrement des transactions (DRM et contrats d'achats), suivi des stocks et des revendications. ✓ Achats d'études et panels (distributeurs, consommateurs, étrangers) ✓ Réalisation d'études statistiques, ✓ Etude et mise en place d'une plateforme extranet en lien avec les opérateurs (télé-déclaration/consultation données statistiques) 	708 625 €
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Observatoire Qualité : Veille concurrentielle, veille analytique 	42 337 €
<u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</u>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</u>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>d) commercialisation;</u>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>e) protection de l'environnement;</u>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</u>	2 937 347
Objet et description de la ou les action(s) :	
<ul style="list-style-type: none"> • Vins et Société • Actions transversales • Actions Export • CNIV 	
<u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</u>	17 186€
Objet et description de la ou les action(s) :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire) : biodynamin 	
<u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</u>	18 091 €
Objet et description de la ou les action(s) :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire) : Alternatives naturelles aux sulfites dans les vins 	

<p><u>i) études visant à améliorer la qualité des produits:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Transfert d'Information Technique ✓ Modélisation de la maturation des baies ✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire) ✓ Soutien aux organismes de développement (Chambres d'Agriculture, Vinopôle....) 	822 721€
<p><u>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Modélisation des risques parasitaires ✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire) : Multiway : utilisation de micro-organismes en biocontrôle ; Diaplasce : Diagnostic précoce et plante de service pour les cultures spécialisées ; Paillage paille de Blé, Vitactif, Matières organiques 	112 761€
<p><u>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ NC 	
<p><u>n) gestion des sous-produits:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p>II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés</p> <p>Depuis le 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation interprofessionnelle est fixé à un taux unique de 2,50€/hl pour toutes les Appellations. Les IGP intègrent InterLoire au 1^{er} août 2017 et sont soumis à un taux de cotisation interprofessionnelle de 1,50€/hl.</p> <p>Le fait générateur de la cotisation est la première sortie des vins de la propriété enregistrée à partir de la DRM. Dans le cas d'une vente de raisins, moûts et vins hors CRD à un négociant situé dans l'aire de production du ressort d'InterLoire, la cotisation est payée en totalité par le négociant. Dans tous les autres cas, la cotisation interprofessionnelle est payée en totalité par le producteur.</p>	
<p>signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle</p>	<p>Jean-Martin DUTOUR Président</p> 

Organisation interprofessionnelle : InterLoire	
Période 2020	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u>	750 962 €
Objet et description de la ou les action(s) :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Enregistrement des transactions (DRM et contrats d'achats), suivi des stocks et des revendications. ✓ Achats d'études et panels (distributeurs, consommateurs, étrangers) ✓ Réalisation d'études statistiques, ✓ Etude et mise en place d'une plateforme extranet en lien avec les opérateurs (télé-déclaration/consultation données statistiques) 	708 625 €
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Observatoire Qualité : Veille concurrentielle, veille analytique 	42 337 €
<u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</u>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</u>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>d) commercialisation;</u>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>e) protection de l'environnement;</u>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</u>	2 937 347
Objet et description de la ou les action(s) :	
<ul style="list-style-type: none"> • Vins et Société • Actions transversales • Actions Export • CNIV 	
<u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</u>	17 186€
Objet et description de la ou les action(s) :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire) : biodynavin 	
<u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</u>	18 091 €
Objet et description de la ou les action(s) :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire) : Alternatives naturelles aux sulfites dans les vins 	

<p><u>i) études visant à améliorer la qualité des produits:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Transfert d'Information Technique ✓ Modélisation de la maturation des baies ✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire) ✓ Soutien aux organismes de développement (Chambres d'Agriculture, Vinopôle....) 	822 721€
<p><u>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Modélisation des risques parasitaires ✓ Recherches et expérimentations (co-financement InterLoire) : Multiway : utilisation de micro-organismes en biocontrôle ; Diaplasce : Diagnostic précoce et plante de service pour les cultures spécialisées ; Paillage paille de Blé, Vitactif, Matières organiques 	112 761€
<p><u>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments:</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ NC 	
<p><u>n) gestion des sous-produits.</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p>II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés</p> <p>Depuis le 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation interprofessionnelle est fixé à un taux unique de 2,50€/hl pour toutes les Appellations. Les IGP intègrent InterLoire au 1^{er} août 2017 et sont soumis à un taux de cotisation interprofessionnelle de 1,50€/hl.</p> <p>Le fait générateur de la cotisation est la première sortie des vins de la propriété enregistrée à partir de la DRM. Dans le cas d'une vente de raisins, moûts et vins hors CRD à un négociant situé dans l'aire de production du ressort d'InterLoire, la cotisation est payée en totalité par le négociant. Dans tous les autres cas, la cotisation interprofessionnelle est payée en totalité par le producteur.</p>	
<p>signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle</p>	<p>Jean-Martin DUTOUR Président</p> 